

# organisation

Finales Régionales Jeunes Une journée : quatre finales !

## **Samedi 30 mai 2026**

www.lfna.fff.fr Saison 2025-2026

## Mot du Président



Madame, Monsieur, Chère Présidente, Cher Président,

Les finales régionales marquent chaque saison un moment fort de la vie de notre Ligue. Elles incarnent ce que le football amateur a de plus vibrant : des joueuses et joueurs investis, des éducateurs engagés, des bénévoles mobilisés, des familles rassemblées autour d'une passion commune.

Organiser ces finales, c'est offrir à son club, à sa commune et à son territoire l'opportunité d'être au cœur de la fête. Une fête du football amateur, populaire, joyeuse, qui honore l'engagement de toute une saison.

C'est aussi un vrai défi organisationnel, qui demande de la rigueur, de l'anticipation et une belle coordination entre le club hôte, la municipalité, le District concerné et les services de la Ligue.

Ce cahier des charges a pour but de vous accompagner dans cette démarche. Il précise les besoins humains, logistiques et techniques nécessaires à la réussite de l'événement, sans jamais perdre de vue l'essentiel : créer les conditions d'un week-end convivial, fluide, et inoubliable pour toutes les équipes présentes.

Je sais pouvoir compter sur votre enthousiasme, votre sens de l'accueil et votre capacité à faire vivre, le temps d'un week-end, l'esprit du football régional dans toute sa richesse.

Au nom du Comité de Direction de la Ligue, je vous remercie chaleureusement pour votre engagement et vous adresse tous mes encouragements pour votre candidature. Bien à vous,

François Grenet Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

## Procédure

1

L'organisation des finales régionales jeunes est fixée le samedi 30 mai 2026, avec quatre (4) matches programmés : Challenge U14 M, Challenge U16 M, Finale CNA U15 F et Finale CNA U15 M. L'horaire des matches sera fixé par la LFNA.

L'entrée est gratuite. La LFNA est seule légitime pour modifier le tarif d'accès à la manifestation, et en informera le cas échéant le club organisateur.

Le club candidat devra, en relation avec les services de la LFNA, entreprendre toutes les démarches administratives inhérentes à l'organisation de cet événement :

- Déclaration de la manifestation en Mairie
- Obtenir de la Mairie, toutes les autorisations nécessaires pour l'utilisation gracieuse des installations
- Obtenir de la Mairie le dernier Arrêté d'Ouverture au Public, la capacité d'accueil autorisée ainsi que le dernier rapport de la Commission de sécurité
- Désignation d'un interlocuteur représentant la municipalité
- Possibilité d'établir des arrêtés municipaux (stationnement, circulation)
- Déclarer la manifestation à la Préfecture en cas de situation géographique dans une zone comportant des risques industriels (ex : classement SEVESO, centrale nucléaire...)

Le club candidat devra envoyer son dossier complet par voie électronique à l'adresse suivante : communication@lfna.fff.fr ou par courrier (LFNA - Service Communication, 17bis rue Joliot Curie, 33185 Le Haillan) avant le 19 décembre 2025.

Une ou plusieurs visites pourront être organisées par la LFNA avec les représentants du club et de la commune avant la validation finale.

<u>Fiche club</u>
Nom du club :
Numéro d'affiliation :
District:
Nom et fonction de la personne en charge du dossier :
Adresse mail:
Téléphone :

2

## Terrains 1/2

Le club candidat doit disposer de : deux terrains à 11 entièrement équipés (buts, filets, poteaux de coins, traçage..) avec des pelouses en parfait état le jour de la manifestation.

Votre stade dispose-t-il d'un AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ?	
Date de signature de l'AOP	
• Quelle capacité ?	
De combien de terrains à onze équipés disposez-vous ?	
Nombre de terrains "pelouse"	
Nombre de terrains synthétiques	
<ul> <li>Ces terrains se trouvent-ils sur le même site ?</li> <li>Si non, quelle distance en kilomètre sépare vos terrains</li> </ul>	Oui Non
Quelle est leur catégorie d'homologation ?	
Terrain principal	
• Terrain n° 2	
• Terrain n° 3	
• Terrain n°4	

## Terrains 2/2

Sont-ils équipés d'un éclairage conforme ?		
Terrain principal	Oui	Non
• Terrain n° 2	Oui	Non
• Terrain n° 3	Oui	Non
• Terrain n°4	Oui	Non
Les terrains sont-ils équipés de bancs de touche ?		
Terrain principal	Oui	Non
Terrain n° 2	Oui	Non
Terrain n° 3	Oui	Non
Terrain n°4	Oui	Non



### **Vestiaires**

Afin de permettre aux équipes présentes de se préparer dans les meilleures conditions, le club hôte doit disposer de quatre (4) vestiaires joueurs et deux (2) vestiaires pour accueillir les arbitres.

Vestiaires joueurs	
Nombre de vestiaires joueurs disponibles	
• Quelle est leur capacité d'accueil ?	
• Sont-ils tous équipés de douches ?	Oui Non
• Quel est le nombre de points d'eau dans les douches ?	
Vestiaires arbitres	
Nombre de vestiaires arbitres disponibles	
• Quelle est leur capacité d'accueil ?	
• Sont-ils tous équipés de douches ?	Oui Non
• Quel est le nombre de points d'eau dans les douches ?	
Bureau délégués	
Disposez-vous d'un local pour accueillir les délégués ?	Oui Non

### **Tribunes**

Le club candidat doit obligatoirement disposer d'une tribune sur son terrain principal avec un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite). Si besoin, cette tribune doit disposer d'un contrôle d'accès.

Tribune terrain principal	
Disposez-vous d'une tribune sur le terrain principal ?	Oui Non
• Quelle est sa capacité ?	
• La tribune dispose-t-elle d'une partie réservée aux officiels ?	Oui Non
• Quelle est sa capacité ?	
• La tribune dispose-t-elle d'un accès PMR	Oui Non
Tribunes terrains annexes	
Disposez vous de tribunes sur les terrains annexes ?	Oui Non
• Quelle est leur capacité ?	
Observations complémentaires	

### **Parkings**

Le club candidat doit disposer de parkings distincts pour accueillir, d'une part, les spectateurs, et d'autre part, les officiels ainsi que les bus des équipes.

Parkings équipes	
Disposez-vous d'un parking pouvant accueillir le bus des équipes ?	Oui Non
• Quelle est sa capacité ?	
• En l'absence de parking, est-il possible sur le site de matérialiser une zone pouvant accueillir les bus ?	☐ Oui ☐ Non
• Quelle est sa capacité ?	
Parkings spectateurs	
Disposez vous d'un parking pour accueillir les spectateurs ?	Oui Non
• Quelle est sa capacité ?	
Ce parking est-il réservé au stade ?	Oui Non
Parkings officiels	
• Est-il possible de matérialiser un parking pour les officiels ?	Oui Non
• Quelle est sa capacité ?	

# Installations & services

3

Sonorisation et Animation	
• Le site est-il sonorisé ?	Oui Non
Peut-on isoler la sonorisation des différents terrains ?	Oui Non
La tribune principale est-elle sonorisée ?	Oui Non
Disposez-vous d'un speaker pour annoncer les matches et animer les tribunes	☐ Oui ☐ Non
Club-house	
Disposez-vous d'un club-house ?	Oui Non
Quelle est sa capacité ?	
Sécurité	
Le site est-il à proximité d'une caserne de pompiers ?	☐ Oui ☐ Non
Quelle distance en kilomètres ?	
• Le club peut-il mettre à disposition un médecin ?	Oui Non
Stockage	
• Le site dispose-t-il d'un espace de stockage pour le matériel de la Ligue ?	Oui Non

# Organisation

4

Le club retenu devra mettre en place une commission d'organisation avec obligatoirement des membres du bureau du club et à minima un(e) représentant(e) de la municipalité. Cette commission sera en lien permanent avec les représentants de la LFNA en charge de la manifestation.

### Commission d'organisation (5 à 6 pers.) avec :

- Membres du club
- Représentant de la Mairie
- Référent logistique
- Référent communication

#### Jour de l'événement :

- Sécurité sur et au-dehors du site, entrée, parking...: 2 à 3 bénévoles
- Commissaires terrains : un par match
- Nettoyage des vestiaires : 1 à 2 bénévoles
- Entretien des toilettes : 1 à 2 bénévoles
- Stadiers facilement identifiables: 1 à 2 bénévoles
- Présence d'une équipe de Protection Civile dont le coût sera à la charge de la LFNA

#### Le club, si besoin, devra mettre à disposition :

- un gonfleur de ballons
- des drapeaux de touches

### **Billetterie:**

Une billetterie pourra être mise en place le jour de l'événement pour des raisons de sécurité et de capacité d'accueil.

Les conditions tarifaires restent à la seule décision de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Observations complémentaires		

## Restauration

### **Espace buvettes**

- Le club proposera des buvettes ouvertes tout au long de la manifestation.
- La recette de ces points de vente reviendra intégralement au club hôte.
- Attention : le club hôte devra demander une dérogation au maire de sa commune afin de proposer de manière exceptionnelle des boissons alcoolisées du groupe 3 pour une durée de 48h maximum. Le club devra obligatoirement fournir l'attestation à la LFNA avant le début de la manifestation.

### **Espace restauration**

- Le club proposera un espace restauration ouvert tout au long de la manifestation, incluant une zone couverte avec des tables et des bancs.
- La recette de ce point de vente reviendra intégralement au club hôte.
- La LFNA se réserve le droit de mettre en place un espace restauration de l'un de ses partenaires (food-truck ou stand partenaire).

### Repas staff et équipes engagées

- Le club proposera aux bénévoles et aux collaborateurs de l'organisation une restauration sur place. Le prix et la composition seront discutés dans le cadre des réunions préparatoires.
- Les bénévoles et salariés de la LFNA auront des tickets à disposition pour l'espace buvette et restauration. Le club devra faire parvenir ces tickets à la Ligue après la manifestation pour remboursement.
- Le club organisateur devra prévoir une collation d'après-match pour les équipes (nb à définir). Le prix et la composition seront discutés dans le cadre des réunions préparatoires. Le coût de cette collation sera à la charge de la LFNA.

Observations complémentaires		

## **Promotion**

6

- Au sein de la commission d'organisation mise en place par le club, un référent communication pourra être désigné pour faire le lien entre les acteurs locaux et la LFNA. Il sera l'interlocuteur du service communication de la Ligue pour toutes les questions relatives à la promotion de l'événement.
- Les partenaires de la LFNA sont prioritaires sur ceux du club organisateur. Le club devra faire son possible pour livrer un stade vierge de toute publicité. Les partenaires de la Ligue disposent sur la manifestation d'une clause d'exclusivité dans leur domaine d'activité.
- La Ligue est la propriétaire exclusive de la compétition et de l'ensemble de ces identifiants visuels (nom, couleur, logo, etc). Toute utilisation de son logo et de ses marques doit obligatoirement être validé par le service communication.

**RSO** 

7

### Réduction des déchets

Dans le cadre de la politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisation) de la LFNA, le club organisateur devra mettre en oeuvre toutes les solutions possibles pour réduire les déchets :

- Réduction du plastique à usage unique
- Mise en place d'un système de tri visible par tous les spectateurs présents pendant la manifestation
- Mise en place de gobelets réutilisables consignés
- La Ligue se réserve le droit de mettre en place des stands/actions avec ses partenaires durant la manifestation (Football Ecologie France, Football Mission...)

### Politique d'achats

Dans le cadre de la politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisation) de la LFNA, le club organisateur devra mettre en œuvre toutes les solutions possibles pour avoir une politique d'achats responsable :

- Privilégier les fournisseurs locaux et les circuits courts pour la restauration
- Mutualiser les besoins en matériel via la municipalité ou le District
- Consulter les éventuels partenaires de la LFNA

# Informations complémentaires

8

Vous avez des compléments d'informations à ajouter ? Vous souhaitez nous faire part d'atouts spécifiques de votre site ? Vous avez déjà organisé des finales par le passé ? Dites-nous tout !

Observations complémentaires	



## Faisons de ces finales une véritable fête du football régional!